

DISCOURS D'INVESTITURE - 12 DECEMBRE 2017

Mesdames et messieurs les bâtonniers, mes chers confrères, mesdames et messieurs.

A l'heure où beaucoup se demandent « *à quoi sert l'Ordre ?* » il n'est pas illégitime, à tout le moins, de se poser la question : « *Mais à quoi sert le Vice-Bâtonnier ?* »

Vous avez, pendant ces deux années, Madame la Vice-Bâtonnière, chère Dominique, fournit la réponse, par votre inlassable engagement. Vous avez, en particulier, porté la voix du barreau de Paris aux quatre coins du monde. Vous y étiez reçue à chaque fois comme « le Bâtonnier de Paris ».

Vous avez montré, pendant ce mandat qui ne fut pas toujours facile, beaucoup de constance et de détermination. Et ce, sans jamais vous départir de votre large et beau sourire.

Les tâches d'un bâtonnier sont innombrables. Les textes lui imposent le don d'ubiquité. La présence à ses côtés d'un Vice-Bâtonnier n'est pas un luxe, mais une nécessité, si l'on veut que toutes ses missions et obligations soient correctement remplies.

Surtout, on n'est pas trop de deux pour se serrer les coudes, pour répondre aux attentes, aux pressions, aux espérances, aux impatiences, aux sollicitations qui accompagnent quotidiennement la vie du bâtonnier.

Vous avez eu un autre mérite, chère Dominique. Vous avez été la première vice-battonnière de l'histoire.

Cela étant, je ne pouvais venir qu'après une femme. C'est mon destin, moi qui « *entend ce qu'elles pensent* ». Comme je ne serai pas étonné que ce soit une femme qui me succède.

J'aime quand les femmes sont les égales des hommes. J'aime lorsqu'elles occupent les plus hautes responsabilités. C'est pourquoi, je ne dirai jamais assez combien je suis heureux et honoré que ce soit une femme qui ait été élue Bâtonnier, cette fois-ci.

Marie-Aimée et moi, c'est l'histoire d'une amitié qui s'est nouée lorsqu'elle était secrétaire générale de l'UJA, et moi 12ème secrétaire de la Conférence. Nous avons organisé ensemble une réception pour le jeune barreau étranger, lors de la Rentrée 1993 ; ce qui ne s'était jamais fait auparavant.

Marie-Aimée et moi, ce sont ainsi les retrouvailles des troupes de l'UJA et de l'excellence de la conférence. C'est aussi le barreau d'affaires qui s'allie à celui des prétoires, la rive droite industrielle et financière qui rejoint la rive gauche intellectuelle et universitaire. C'est une forme de conférence Nord-Sud, à nous deux !

Marie-Aimée va vous préciser, dans un instant, nos projets pour l'enrichissement de tous, à l'heure de ce grand virage de début de siècle où l'avocat est anxieux, mais où il doit croire en lui.

Je vais vous dire, pour ma part, et pour commencer, puisque tel est l'usage que d'abord on entend ce que le Vice-Bâtonnier a à dire, les sujets qui vont principalement m'occuper.

- **Les droits de la défense, tout d'abord.**

C'est un lieu commun en ces murs, mais on ne le dira jamais assez : il n'y a pas de justice digne de ce nom, sans une défense forte et respectée. La place qui est laissée à l'avocat est un marqueur de démocratie.

Et le répèterons-nous assez fort ? Le secret professionnel n'est pas un privilège de l'avocat, c'est un droit du citoyen !

Je salue, à cet instant, les efforts déployés par le bâtonnier Frédéric SICARD pour inscrire dans notre Constitution les droits de la défense. C'est un combat que je vais reprendre à mon compte.

Sachez-le, le barreau de Paris ne va pas lâcher prise !

A l'heure où les nouvelles technologies autorisent toutes les surveillances, où l'état d'urgence permanent ronge et rogne, les unes après les autres, les garanties, si durement gagnées, de la procédure pénale (qui est devenue « la procédure des suspects » !) nous allons faire entendre la voix de notre barreau !

Notre soutien à tous les confrères qui rencontreront des difficultés dans l'exercice de leurs missions auprès de l'autorité policière ou judiciaire, sera sans faille. Une équipe de 12 samouraïs, tous membres ou anciens membres du conseil de l'ordre, pénalistes aguerris, voleront à leur secours, à chaque fois qui le faudra.

Nous n'acceptons pas que certains enquêteurs aient désormais pris l'habitude de convoquer les confrères pour les entendre -que leurs auditions soient libres, ou non- sur leurs implications alléguées à la commission d'infractions pour lesquelles, c'est en fait la responsabilité de leurs clients qui est recherchée.

Nous ne tolérons pas qu'on tente d'obtenir ainsi, de l'avocat même, des renseignements sur ses clients.

L'Ordre n'hésitera pas à déposer plainte aux côtés des confrères dont on n'aura pas respecté le secret professionnel. Le non-respect du secret de l'avocat est une infraction. Nous saisisons donc le procureur de la République à chaque fois qu'il le faudra.

Et, nous le ferons savoir. Les avocats sauront qu'ils sont protégés ! Et les pouvoirs publics le sauront aussi...

- Mais cette protection suppose l'exemplarité. Nous ne serons respectés que si nous sommes irréprochables.

La déontologie est l'axe central de l'exercice de la profession d'avocat. On vient nous voir, parce que nous sommes indépendants, dignes et probes, en toute circonstance.

Même dans l'ultra concurrence entre nous, que nous connaissons -qui tient notamment au fait qu'à Paris, nous sommes, tous les ans plus nombreux de presque de 2.000 nouveaux arrivants- il ne peut pas y avoir d'exercice professionnel serein, sans un respect strict de notre déontologie, en particulier de la confraternité.

Trop de confrères ignorent nos règles de courtoisie, de respect du contradictoire, de délicatesse, de dignité...

Nous voulons mettre fin aux incivilités. Nous allons rappeler régulièrement nos règles, par tous les truchements de communication, puisque c'est désormais principalement sur les réseaux sociaux que tout ce dit et s'échange.

Nous allons mettre en place, dès le 1er janvier, « un référé d'heure à heure déontologique », pour que les difficultés puissent être réglées dans l'urgence dès qu'il le faudra.

Nous mettrons en œuvre la réforme de la procédure disciplinaire, qui est déjà sur le bureau de la Garde des Sceaux. Elle devrait laisser une place plus importante au plaignant, et être plus transparente. Nous vous en dirons plus, dès que nous en saurons plus.

Nous ne voulons plus entendre dire que l'Ordre ne fait rien, car c'est faux ! Plus de 5000 avis de déontologie sont rendus tous les ans, plus de 300 procédures disciplinaires sont initiées.

Là aussi, nous allons mieux le faire savoir, en particulier que les 42 membres du Conseil de l'Ordre consacrent près d'un tiers de leur temps, bénévolement, au service de leurs confrères.

Ils méritent notre respect à tous ! Surtout quand on voit l'immense qualité de ceux qui vont siéger avec nous.

Que serait la vie de ce barreau sans l'Ordre ? Une jungle, un no man's land, un enfer assurément. Et que serait l'indépendance de l'avocat, sans l'Ordre ?...

Ce retour de la confraternité est essentiel, comme est essentiel que nos relations avec les magistrats retrouvent aussi le chemin de la courtoisie et de la considération mutuelle.

Nous allons pouvoir changer les habitudes, dès le mois d'avril prochain, lorsque nous allons investir cette grande tour qui nous attend porte de Clichy. Pour ce faire, nous entendons bien que la Chancellerie nous autorise l'accès au restaurant qui se trouve sur la grande terrasse du 6ème étage. Ce qui est pour l'instant encore incertain.

La disparition de la buvette du palais a fait beaucoup de mal à « la foi du palais » !

- J'aurai aussi en charge de **la culture et du sport**. Ce sera plus qu'un secrétariat d'état...

Les associations du palais ont une place éminente dans la vie du palais. Elles permettent de faire le lien entre nous, de tisser des réseaux, de nouer des camaraderies, de détecter et d'aider ceux de nos confrères dans la difficulté.

Notre métier est un métier solitaire. Il faut avoir des amis. Et, où mieux lier amitié que sur un terrain de foot ou sur des planches ?

J'ai des projets pour nous. J'ai déjà regroupé les différentes troupes de théâtre existantes au palais, dans une Grande Compagnie du barreau ; laquelle va monter bientôt son festival, où pas moins de quatre pièces seront jouées en alternance.

Paris a enfin été désignée ville olympique. Eh bien, nous, nous avons l'intention d'organiser, dès l'été prochain, les Olympiades des barreaux du monde. Et Paris va briller, je peux vous le dire, car nous avons des champions dans toutes les catégories ! Nous allons être fiers de nos couleurs.

La création de « Sport au barreau » par nos prédécesseurs a été une belle initiative. Nous allons reprendre la flamme et, en ce jour, où certains allument la première bougie, je peux vous dire que nous allons...« allumer le feu ! ».

- Enfin, et ce n'est pas le moindre, je vais avoir la charge des **droits de l'homme et des libertés publiques**.

Vous savez l'histoire intime de notre barreau avec la défense des avocats en dangers.

C'est le moment de vous dire ma fierté de me retrouver, pendant les deux prochaines années, à emboîter les pas de nos prédécesseurs, en particulier ceux des bâtonniers Stasi, Charrières ou Sur, pour prêter mains fortes à tous ces avocats inquiétés, emprisonnés, torturés parfois, juste parce qu'ils sont avocats, et qu'ils n'ont pas trahi leur serment.

C'est vrai. Le plus souvent, nous ne sommes là que pour observer et protester. Mais les protestations du barreau de Paris, ce n'est pas rien !

Ce cortège de robes noires dont l'épitoge n'était plus « herminée » qui défilait, ces hommes tous glabres parce qu'on leur avait ordonné de porter la barbe, c'étaient les avocats de Paris.

Notre barreau c'est 30.000 avocats ! C'est « beaucoup de divisions », comme aurait dit Napoléon, lequel ne put rien faire justement contre cette rébellion à son pouvoir absolu.

Notre histoire, c'est aussi celle qui a fait la République : la première, la troisième, et aussi un peu la cinquième (Robespierre, Poincaré, Mitterrand étaient inscrits à notre tableau)

Le barreau de Paris c'est une identité, un souffle, le souffle de la défense : c'est Berryer, c'est Laborie, c'est Maurice Garçon, c'est...Henri Leclerc, mon cher patron des premières années de barre, qui m'a appris l'essentiel.

Le barreau de Paris c'est l'honneur et le courage, celui de Pierre Mas, celui de Joseph Python. C'est la culture et les lettres aussi : Corneille, Montaigne, Pierre Ginisty, Jean-Denis Bredin.

C'est surtout un barreau fort de sa diversité et de sa jeunesse (moins de 40 ans de moyenne d'âge !). C'est une force en marche, qui formera bientôt le principal contingent de la grande profession du droit.

Et bien, il y a de quoi être fier de se retrouver à la tête d'un tel barreau, non ?

La fonction est exaltante. Et prenante aussi, elle impose beaucoup de sacrifices.

J'en ai conscience, même si ce choix n'était pas vraiment celui de Sophie, ma femme -le sens de ma vie depuis trente ans- ni celui d'Amélie Tripet, ma fidèle associée qui va gérer notre cabinet.

Je dis, à l'une et à l'autre, ma reconnaissance d'avoir accepté mon choix !

Mes derniers mots iront à mon père, le bâtonnier Henri Ader, qui a eu l'honneur, en 1990 et 1991, de conduire notre ordre. Il a eu la lourde tâche de mettre en œuvre la dernière grande réforme qu'a connue notre profession, lorsque nous avons fusionnés avec les conseils juridique.

Il ne s'en était pas trop mal tiré, je crois...

Je sais qu'il ne sera jamais loin de nous, et que, sa sagesse et sa droiture nous inspireront.

Marie Aimée (la bien nommée !), les clefs te sont confiées, ce soir, par Frédéric.

Sache que je serai toujours à tes côtés pendant ces deux années, où nous avons tant à faire.

Je suis honoré de la confiance dont tu me témoignes dans cette aventure, qui sera sans doute la plus importante de nos vies professionnelles, à l'un et à l'autre.

Cette confiance, c'est aussi celle que nous ont fait les électeurs.

Cette confiance nous oblige. Et nous savons, à cette heure critique de l'histoire de notre barreau, que notre responsabilité est d'autant plus grande qu'elle nous dépasse.

Nous allons leur montrer qu'ils ont eu raison, car, cette confiance – et ce sera mon mot de la fin - c'est...la « *Peyronraison* » !

Basile Ader